

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DVD 86 Passage des Canadiens (12^{ème}) - Convention de superposition d'affectations du passage avec le Département du Val-de-Marne, les villes de Saint-Maurice et Joinville-le-Pont.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'article L.5221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de superposition d'affectations du passage des Canadiens (12^{ème}) avec le Département du Val-de-Marne et les villes de Joinville-le-Pont et de Saint-Maurice ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de superposition d'affectations du passage des Canadiens (12^{ème}) avec le Département du Val-de-Marne et les villes de Joinville-le-Pont et de Saint-Maurice, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO